



Checkliste pour la réception et la reddition du matériel de prêt J+S

Voir aussi le guide concernant le matériel de prêt et le catalogue pour le matériel de prêt J+S.

Réception du matériel

Le total du matériel livré doit être comparé avec le bulletin de livraison.

Toute différence ou non livraison doivent immédiatement ou le 1er jour de travail ouvrable être annoncées à centre logistique de l'armée Thoune (CLA-Thoune) par mail material-js.lba@vtg.admin.ch. **Les différences ou non livraison qui sont annoncées seulement après plusieurs jours, semaines ou mois, ne peuvent pas être vérifiées.** Garder les cadres, palettes et couvercles pour le renvoi du matériel.

Renvoi du matériel

Les envois postaux peuvent être déposés à la prochaine poste, sans frais de port (envoi commercial-réponse).

A la date de retour, le matériel sera repris **par le camion** automatiquement à la même place qu'il a été livré. (bâtiment central avec route d'accès, où les palettes peuvent être chargées dans le camion avec des transpalettes).

Le jour de retour, le matériel doit être prêt à 08h00 au même endroit qu'il a été livré. Le chauffeur va chercher le matériel de prêt à plusieurs endroits et ne peut pas attendre. Le matériel retourné doit être complet et séparé par commande.

Remplir le bulletin de reddition

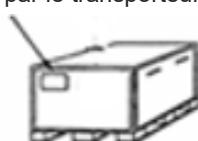
Les pertes ou dégâts exceptionnels du matériel doivent être justifiés par écrit. Si le matériel n'est pas retourné correctement cela impliquera des efforts supplémentaires qui pourront être facturés. Tout matériel perdu et abîmé en raison d'une mauvaise utilisation sera facturé.

Le bulletin de reddition doit être retourné avec la marchandise.

Ordres de transport

L'ordre de transport doit être collé sur la partie frontale de la palette du cadre supérieur.

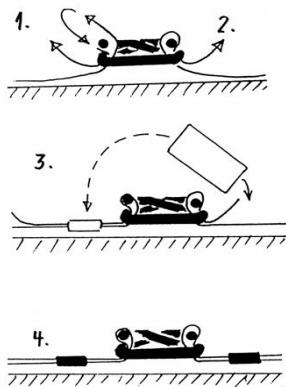
N'utilisez que les étiquettes jointes lors de l'envoi. Le bulletin de livraison peut être signé par le transporteur (tient lieu de quittance) lorsqu'il vient chercher le matériel. Afin d'empêcher la perte du petit matériel (boussoles, jambières réfléchissantes), il faut d'abord les emballer et seulement ensuite les mettre dans la palette. Fermer la palette et le cadre avec le couvercle et plomber avec le set de plombage reçu.



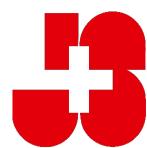
Plomber (fermer) l'envoi

Marche à suivre:

- introduire une extrémité de la bande dans la bride de serrage
- passer la bande autour de la palette (cadre et couvercle)
- introduire l'autre extrémité de la bande dans la bride de serrage; ne pas serrer
- mettre les 2 plombs, sous la bande, de chaque côté et le plus près possible de la bride
- tirer en même temps et très fortement sur les deux extrémités de la bande et serrer
- fermer les 2 plombs à la main



1. introduire
2. tendre l'extrémité de la bande avec une réserve d'environ 10 cm
3. fixer les plombs des deux côtés
4. plombage terminé



Remise en ordre / nettoyage

Indications générales: Le matériel doit être retourné propre et en bon état. Ne pas déplomber le matériel non utilisé! Ne nous retourner que les articles qui font partie de notre assortiment. Nous ne pouvons pas vous créditer les autres articles.

□ Toiles de tente olive

Secouer, empiler et ficeler les toiles de tente par paquet de 10 pièces

□ Toiles de tente de rebut (camouflage vert des deux côtés ou point jaune)

Secouer, empiler et tenir ensemble par paquet de 10 pièces

□ Sachets de tente

Nettoyer les montants et les piquets et les mettre dans les sachets de tente



□ Couvertures de bivouac

Secouer, plier 2x dans la longueur, replier 1x. Empiler 5 couvertures les unes sur les autres, puis les ficeler



□ Outils de pionniers

Laver et sécher les haches, les pelles et les pioches

□ Cordes d'attache et cordes de manipulation

Défaire les noeuds; enrouler chaque corde séparément en terminant par une boucle

Grouper 5 cordes d'attache de même longueur avec une ficelle



□ Matériel de cuisine

Laver à l'eau de savon et bien essuyer, nettoyer l'intérieur des marmites, les couvercles doivent être retournés propres et non endommagés

□ Boussoles

Enrouler la cordelette autour de la boussole et la mettre dans un carton ou récipient (protection pour qu'elle ne tombe pas)



□ Boîtes de pansement (voir de l'Etat)

Contrôler si les ciseaux et les brucelles ASM sont bien rangés. Ne pas enlever la protection plastifiée des boîtes non utilisées

□ Crampons

Brosser à sec et assembler par paires (1 gauche+1 droite) avec les courroies

Laisser les anti-bottes aux crampons



□ Corde de montagne 50 m

La ranger en vrac dans le sac (sans noeuds)

□ Corde de montagne 80 m

Ne pas mettre dans le sac à corde. Enrouler chaque corde séparément

□ DéTECTEUR de victimes d'avalanches (Barryvox)

Correct: emballer les appareils

Les piles doivent être retirées et placées sous l'appareil pour nous les renvoyer

□ Set de ballons (6 ballons au total)

Les balles sont marquées du logo J+S

Le set comprend:

- 2 ballons de volley: 1 allround et 1 beach / 2 ballon de football (gr. 4)
- 1 ballon de handball jun. (dames gr. 2) / 1 balle pour la balle éclair

Responsabilité

Le moniteur est personnellement responsable du matériel de prêt J+S (aussi pour le transport du retour).

CLA-Thoune facture, entre autres, au moniteur:

- Les frais de transport indûment mis sur le compte de J+S
- Le matériel manquant, échangé, détérioré par négligence, modifié ainsi que les dégâts causés par le feu
- Le matériel défectueux doit être rendu intégralement
- Frais pour travaux spéciaux de nettoyage et de remise en état

Contact

ALC-Thun, BASPO Lager, Industriezone Kleine Allmend (Geb. 686), 3602 Thun

Renseignements CLA-Thoune

058 468 26 83, material-js.lba@vtg.admin.ch

Transporteur ST DDPS

0800 71 04 00

Ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi (hors jours fériés)

de 7 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00

Le CLA-Thoune et le ST DDPS ne sont pas atteignables en dehors de ces horaires.

Il n'existe aucun numéro d'urgence.

Les informations contenues dans ce guide sont extraites de la loi fédérale sur l'encouragement du sport (LESp) du 17.6.2011 et des ordonnances y relatives ci-dessous:

- Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (OESp);
- Ordonnance sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp);
- Ordonnance de l'OFSCO concernant «Jeunesse et Sport» (O OFSCO J+S).